

Fonds monétaire international

Cameroun : Lettre d'intention

Ng'3: "lwk"422;
"

On trouvera ci-après une Lettre d'intention du gouvernement du Cameroun, dans laquelle sont décrites les politiques que le Cameroun entend mettre en œuvre à l'appui de sa demande de concours financier du FMI. Ce document, qui est la propriété du Cameroun, est affiché sur le site du [FMI](#) avec l'accord du pays membre, à titre de service pour les usagers de ce site.

LETTTGF)NTENVKQP

Le 18 juin 2009

À Monsieur Dominique Strauss-Kahn
Directeur général du Fonds monétaire international
700 19th Street, N.W.
Washington, D.C. 20431
États-Unis

Monsieur le Directeur général,

1. Au terme de la mission que vos services techniques viennent d'effectuer dans notre pays dans le cadre des consultations au titre de l'Article IV des statuts du FMI, il est ressorti que la situation économique du Cameroun, qui s'était nettement améliorée grâce à la mise en œuvre des réformes soutenues par la dernière FRPC (juillet 2005 – juin 2008), va se détériorer du fait de la crise économique internationale.

2. L'économie camerounaise demeure vulnérable aux fluctuations de la demande globale et des cours de ses matières premières. En particulier, les recettes pétrolières en nette baisse cette année détérioreront le solde budgétaire et la position extérieure du pays. Ces conditions financières plus contraignantes rendent plus ardues les efforts du Gouvernement pour accélérer la croissance économique, notamment au-travers d'investissements publics. Malgré les progrès enregistrés sur le plan de la stabilité macro-économique, une infrastructure limitée et un climat des affaires peu favorable brident encore l'activité économique et l'empêchent d'atteindre les taux de croissance nécessaires pour réduire durablement la pauvreté.

Impact de la crise

3. Le ralentissement de l'économie mondiale affecte durement l'économie camerounaise à travers :

- La baisse des cours internationaux du pétrole, ce qui va générer une importante détérioration des termes de l'échange ainsi qu'une chute considérable des recettes pétrolières ;
- Le repli de la demande extérieure de nos principaux produits d'exportation, notamment le bois, le coton, le caoutchouc et l'aluminium ;
- La raréfaction des capitaux au niveau international, ce qui risque de différer le démarrage de nos grands projets miniers et d'infrastructures ;
- La baisse des transferts provenant des Camerounais de la diaspora.

4. Cette situation aura un impact négatif très sévère sur notre position extérieure nette et naturellement sur notre croissance économique qui pourrait passer de 3½ pourcent en 2008 à 2½ pourcent en 2009. Le solde budgétaire global pourrait aussi être déficitaire de l'ordre de 1 pourcent du PIB, tandis que le déficit de la balance des paiements pourrait se situer aux alentours de 4½ pourcent du PIB en 2009. Le Gouvernement est préoccupé par l'ampleur de cette détérioration (plusieurs points de pourcentage du PIB).

Mesures de riposte

5. Afin de faire face à cette situation, le Gouvernement a pris comme décision immédiate de préserver les dépenses prioritaires inscrites au Budget 2009. Il entend en effet utiliser les marges budgétaires disponibles, afin de protéger l'économie des effets de la crise mondiale et continuer à lever les contraintes de développement liées à l'insuffisance des infrastructures. Le Gouvernement réaffirme aussi son engagement à supprimer les subventions aux prix des carburants et à reprendre la bonne application du mécanisme d'ajustement des prix de détail des produits pétroliers. Soucieux de protéger les couches les plus pauvres de la population, il poursuivra ses efforts pour renforcer le système de protection sociale et examinera les modalités et mécanismes de mise en place d'un système plus ciblé.

6. De plus, le Gouvernement a pris des mesures pour venir en aide aux filières sinistrées et en particulier aux petits producteurs. Dans le secteur bois, il a supprimé la caution bancaire exigée aux contribuables de ce secteur en début de chaque exercice et la taxe d'entrée usine sur la deuxième et troisième transformation, réduisant ainsi les distorsions fiscales affectant négativement ce secteur. En outre, il envisage au courant de cette année de réduire de moitié le montant de la redevance forestière annuelle due par les entreprises de ce secteur, afin de tenir compte de la chute de la demande et des cours des produits sylvicoles. Dans le secteur coton, les crédits de TVA ont été apurés. Au vue de la situation financière très difficile des petits producteurs, il y a un risque que beaucoup d'entre eux perdent leur source de revenu cette année s'ils ne parviennent pas à produire. Les concertations se poursuivent avec l'ensemble des opérateurs du secteur agricole en vue de les subventionner en acquisition d'intrants.

7. Dans ce cadre, le Gouvernement prendra en 2009 un collectif budgétaire (loi de finances rectificative), afin de refléter la baisse des recettes pétrolières et non pétrolières. Au plan des dépenses, le collectif budgétaire tiendra compte de la nécessité de préserver les dépenses prioritaires initialement envisagées, de soutenir les secteurs en crise, et de résorber les arriérés de paiement du manque à gagner de la SONARA au titre du soutien des prix des produits pétroliers à la pompe pour le compte de l'année 2008.

8. Le Gouvernement s'engage également à prendre des mesures de riposte contre les chocs exogènes et à mettre en œuvre des politiques économiques susceptibles de réduire la vulnérabilité de l'économie camerounaise, tout en préservant la stabilité macro-économique.

A cet effet, il entreprendra des actions visant les objectifs suivants : (i) accroissement des recettes non-pétrolières, (ii) diversification des sources de financement publique, (iii) renforcement de la gestion des dépenses publiques, (iv) amélioration du climat des affaires, et (v) préservation de la stabilité du secteur financier.

9. **Accroissement des recettes non-pétrolières.** Le Gouvernement redoublera d'efforts dans la mobilisation des recettes non-pétrolières, moyennant l'élargissement de l'assiette. A cette fin, les mesures suivantes seront mises en œuvre :

Au niveau de la fiscalité intérieure :

En 2009

- Simplification des formalités fiscales de déclaration et de paiement des impôts en réduisant par moitié le nombre des formulaires de déclaration, afin de réduire le coût élevé du civisme fiscal;
- Intégration dans le droit commun des 19 entreprises identifiées qui continuent à bénéficier indûment des régimes dérogatoires ;
- Lancement des activités des centres de gestion agréés (offrant des services de comptabilité et formalités fiscales aux petites et moyennes entreprises), afin d'inciter les opérateurs du secteur informel à s'immatriculer auprès de l'administration fiscale et d'améliorer et simplifier les déclarations des opérateurs déjà immatriculés.
- Finalisation de l'interconnexion informatique entre le Ministère des Finances et le Ministère des Forêts pour renforcer l'échange d'informations sur les contribuables;

Dès 2010

- Conclusion des travaux de mise à jour du cadastre fiscal, en vue d'élargir l'assiette de la taxe foncière.
- Mise en œuvre de la télé-déclaration d'impôt afin de poursuivre la réduction du coût du civisme fiscal.

Au niveau de la fiscalité de porte

En 2009

- Exploitation optimale de SYDONIA (Système Douanier Informatisé) à travers un meilleur suivi de l'indicateur de risques, pour combattre la fraude douanière ;
- Mise en place et exploitation d'un dispositif de suivi par géo-localisation des marchandises afin de sécuriser le transit et combattre la fraude;

- Accélération de la mise en application de la vignette sur les tabacs et les alcools, afin de lutter contre la contrebande et d'accroître les recettes douanières.

Dès 2010

- Extension géographique de SYDONIA à d'autres postes importants de recettes, en particulier Maroua et Garoua-Boulai, et établissement des interconnexions informatiques entre les postes SYDONIA existants ;
- Dématérialisation des procédures et partage en réseau des données, grâce au renforcement du guichet unique électronique ;
- Mise en place d'un fichier de la valeur, afin de garantir une bonne mise en application de la valeur transactionnelle et une meilleure appréciation des valeurs déclarées.

10. **Diversification des sources de financement publique.** Afin de diversifier les sources de financement de l'économie, le Gouvernement envisage de recourir d'ici un an à l'émission de titres publics, dès que le dispositif sous-régional y relatif sera opérationnel.

11. **Renforcement de la gestion des dépenses publiques.** Le Gouvernement poursuivra ses efforts dans le domaine de l'amélioration de la qualité de la dépense pour obtenir le meilleur rapport entre les dépenses engagées et les services et prestations fournis et dégager ainsi des économies susceptibles d'être réaffectées à des dépenses prioritaires. A cet effet, il procédera dès 2009 à la révision trimestrielle de la mercuriale des prix, afin de lutter contre la surfacturation et d'assurer l'efficacité de la dépense.

12. L'augmentation des investissements publics sera un des volets essentiels de la politique de relance de l'économie camerounaise. Le Gouvernement s'engage ainsi à continuer à (i) améliorer le suivi des dépenses publiques ; et (ii) renforcer les capacités de préparation, d'évaluation et d'exécution des projets. A cette fin, un bureau d'études à participation publique sera créé en 2010, afin de renforcer les capacités en évaluation des projets et de garantir la maturation des projets inscrits au budget de l'État.

13. Le Gouvernement prendra également des mesures pour améliorer la transparence budgétaire. Le Gouvernement entend poursuivre la publication des rapports trimestriels sur l'exécution du budget. Le tableau des opérations financières de l'État (TOFE) sur base ordonnancement sera finalisé en 2009 et sera ensuite régulièrement produit, afin de donner une image plus complète des engagements budgétaires de l'État. En outre, le Gouvernement reconnaît la nécessité d'éviter l'accumulation excessive d'arriérés et de restes-à-payer. A cette fin, il s'engage à procéder en 2009 au règlement des montants restant dus à l'égard de la SONARA et poursuivra ses efforts de renforcement de la gestion des dépenses.

14. Concernant la mise en œuvre progressive du nouveau régime financier, au cours de l'année 2009, un certain nombre d'actions en cours seront finalisés, notamment (i) la

rédaction du décret portant règlement de la comptabilité publique, précisant les opérations du budget de l'État, les acteurs, et leurs rôles respectifs dans le nouvel environnement, et (ii) la rédaction du guide méthodologique sur l'élaboration des budgets programmes.

15. **Amélioration du climat des affaires.** Les Autorités accorderont la priorité au développement du secteur privé, afin d'élargir et de diversifier la base de production et contribuer ainsi à la réduction de la vulnérabilité de l'économie nationale aux chocs extérieurs. Ce faisant, un accent sera mis sur l'amélioration du climat des affaires et la lutte contre la corruption. A cet effet, le Gouvernement est en train de conduire, avec l'appui de la SFI, des actions en vue de la création d'un cadre favorable à l'attrait des investissements étrangers. Pour l'année 2009, les actions prioritaires envisagées portent sur la simplification des procédures de création d'entreprises et l'amélioration du commerce transfrontalier.

16. **Préservation de la stabilité du secteur financier.** Bien que la contagion de la crise financière internationale via les canaux financiers semble peu probable au Cameroun, un ralentissement durable de l'activité économique pourrait augmenter la vulnérabilité des banques. A cet égard, le Gouvernement continuera à travailler avec les instances régionales compétentes pour intensifier la surveillance du système bancaire et limiter tout coût potentiel pour le budget, en s'assurant plus particulièrement que les banques constituent les provisions appropriées pour les risques de défaillance de paiements et que les mesures correctives nécessaires sont mises en œuvre.

Requête pour un accès rapide à la FPCE

17. Malgré ces mesures de riposte, les effets de la crise internationale résulteront en un besoin accru de financement pour le budget. En l'absence d'un marché de titres d'État opérationnel, le solde budgétaire globale déficitaire attendu pour l'exercice 2009 pourrait être financé en ponctionnant sur les dépôts du Gouvernement auprès de la BEAC.

18. Cependant le niveau actuel de ces dépôts est approprié pour fournir une certaine assurance au regard de (i) l'incertitude de la durée de la crise internationale, (ii) la volatilité des cours du pétrole, (iii) les vulnérabilités dans le secteur bancaire, et (iv) l'absence d'un marché de titres d'État. Afin de protéger les dépenses prioritaires et ne pas compromettre les efforts de réduction de la pauvreté, il sera nécessaire de faire recours à d'autres sources de financement.

19. Au regard de l'ampleur de ces besoins de financement, le Gouvernement est en train de mener des discussions avec ses partenaires au développement pour solliciter leur assistance. Par ailleurs, la finalisation du nouveau Document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté (DSRP) est envisagée au plus tard août, 2009. Elle constituera une étape importante pour notre dialogue avec nos partenaires et jettera les bases de la discussion avec le FMI pour un nouveau programme appuyé par la FRPC d'ici fin 2009.

20. La mobilisation de ces financements demandera néanmoins du temps. C'est ainsi que le Gouvernement sollicite l'accès rapide à la Facilité de Protection contre les Chocs Exogènes (FPCE) à concurrence de 50 pour cent de notre quote-part.

21. Le Gouvernement du Cameroun autorise le FMI à rendre publique la présente lettre.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de ma parfaite considération.

/s/

LE PREMIER MINISTRE
CHEF DU GOUVERNEMENT

Inoni Ephraim